

Diocèse de Nicolet

Orientations diocésaines

**LA NOUVELLE PAROISSE,
SES LIENS AVEC
LA COMMUNAUTÉ LOCALE
POUR LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION**

OCTOBRE 2012



**49, RUE MGR-BRUNAULT
NICOLET (QUÉBEC)
J3T 1X7**

LA NOUVELLE PAROISSE SES LIENS AVEC LA COMMUNAUTÉ LOCALE POUR LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION

Depuis 2005 beaucoup d'efforts ont été faits pour le réaménagement des paroisses et la création de ce qu'on a appelé «la nouvelle paroisse». Il y a eu la formation des groupes de travail réunissant des représentants de communautés voisines. Ces équipes ont travaillé sans relâche à tisser des liens de confiance et de communion. Peu à peu s'est manifestée une conversion progressive à des valeurs de partage, de dialogue, d'entraide et de réconciliation. Un travail considérable!

Présentement nous pouvons compter 8 nouvelles paroisses dans le diocèse, la plus ancienne datant de 2005. Le début de 2013 verra la naissance de 7 autres nouvelles paroisses, toutes issues du monde rural. Le processus se poursuivra pour les autres paroisses qui ne sont pas encore regroupées.

Même si le processus pour parvenir à la création de nouvelles paroisses a produit des fruits importants, on ne peut percevoir la nouvelle paroisse comme un point d'arrivée. En effet, la nouvelle paroisse est à bâtir pour répondre aux besoins de la mission de l'Église d'aujourd'hui et de demain. Elle doit favoriser le passage d'une Église dite de chrétienté à une Église plus missionnaire capable d'engendrer des disciples du Christ. Elle a à devenir une Église de communion dans l'esprit du concile Vatican II. Avant on vivait dans une Église où on présupposait la foi et le rôle de la paroisse était d'encadrer et de nourrir les baptisés par la catéchèse, la liturgie et les sacrements. Maintenant, on vit le passage à une Église plus missionnaire où on va vers...où on propose Jésus Christ, où on favorise la rencontre avec lui. Les mots éveiller, dialoguer, témoigner et accompagner prennent forme au cœur des attitudes et des projets.

D'où la nécessité de ce document d'orientation pour la nouvelle paroisse.

Il n'est pas nouveau. Il est la mise à jour d'un premier travail produit en 2002 et révisé en janvier 2008. Depuis ce temps, une expérience a été acquise. En février dernier, j'ai réalisé une consultation auprès de la plupart des curés et de quelques agentes et agents de pastorale des nouvelles paroisses existantes ainsi que les membres de l'ÉDAP. Un travail de révision du document s'est enclenché. Les membres du Conseil presbytéral et du Bureau de l'évêque ont validé la version finale.

Cette nouvelle mouture du document d'orientation vient préciser davantage le lien entre la nouvelle paroisse et les communautés locales. On y souligne l'apport de chacune. On décrit les structures qui vont permettre de créer plus d'unité dans la nouvelle paroisse et celles qui favoriseront l'implication des membres de chacune des communautés locales.

Ce document d'orientation n'est pas un point final, bien au contraire. Comme nous sommes en passage, il sera complété par des annexes qui viendront, au besoin, préciser et développer certains points comme par exemple le rôle du COP, la formation, les communautés associatives et les mouvements, etc.

J'espère que ces orientations seront utiles aux nouvelles paroisses, à celles qui cheminent déjà depuis quelques années, à celles qui commencent une démarche d'unification ou s'y préparent, qu'elles soient issues du monde rural ou du milieu urbain.

+André Gazaille
évêque de Nicolet

Nicolet, le 15 août 2012
En la Fête de l'Assomption de la Vierge Marie

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. DÉFINITIONS	5
1.1. La nouvelle paroisse	5
1.2. La communauté locale	5
2. LA MISSION DE LA NOUVELLE PAROISSE ET DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE	6
2.1. La nouvelle paroisse	6
2.2. La communauté locale	6
2.3. Liens entre la nouvelle paroisse et la communauté locale pour la nouvelle évangélisation	7
3. L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE PAROISSE DANS UNE PERSPECTIVE DE LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION	7
3.1. Équipe pastorale mandatée	7
3.2. Conseil d'orientation pastorale (COP)	8
3.3. Assemblée de fabrique	8
3.4. Assemblée des paroissiens et paroissiennes	9
3.5. Assemblée d'information et de consultation paroissiale	9
3.6. Noyau de la communauté locale	9
3.7. assemblée de la communauté locale	9
NOUVELLE PAROISSE (diagramme)	10

INTRODUCTION

La nouvelle paroisse prend forme dans le diocèse de Nicolet depuis 2005. Déjà, des orientations avaient été promulguées en 2002 et une révision du document d'orientation avait été faite en 2008, suite à l'annonce du plan quinquennal pour la création des nouvelles paroisses. Les nouvelles orientations diocésaines qui sont présentées dans ce document se fondent sur l'expérience concrète des nouvelles paroisses qui ont été formées jusqu'à ce jour. Le document initial sur la nouvelle paroisse, révisé en 2008, a servi de base pour la rédaction de ces nouvelles orientations.

La création de la nouvelle paroisse n'est pas un simple changement des structures ou une centralisation des services. Elle existe pour répondre à l'urgence de la nouvelle évangélisation. Au cœur de la nouvelle paroisse se trouvent les communautés locales. Elles sont indispensables pour vivre la proximité dans l'annonce de l'évangile. Dans chaque communauté locale, il sera essentiel de travailler à la prise en charge par les baptisés dans la dynamique de l'Église communion. Cette prise en charge sera favorisée par la création du noyau de la communauté locale et par diverses assemblées qui permettront aux paroissiens et paroissiennes de prendre la parole.

Ces orientations présentent quelques balises qui vont guider le processus de création de la nouvelle paroisse. Dans cette mise en œuvre, il faudra être attentif aux particularités qui vont émerger selon qu'on se trouve en milieu rural ou en milieu urbain. Il pourra être nécessaire de préciser certains aspects contenus dans ces orientations. Cela fait voir que la nouvelle paroisse sera en évolution et elle aura encore à s'adapter afin de demeurer fidèle à sa mission d'annoncer l'évangile au monde de ce temps.

1. DÉFINITIONS

1.1. La nouvelle paroisse

Dans l'Église locale (le diocèse), la nouvelle paroisse est une communauté déterminée de fidèles du Christ confiée à un ministre ordonné qui reçoit la charge de curé. Elle est une réalité ecclésiale érigée par l'évêque pour réaliser l'essentiel de la mission évangélique en un lieu. Ainsi la nouvelle paroisse est l'Église pour tout, pour tous et par tous.

La nouvelle paroisse désigne une nouvelle entité qui prend forme à la suite de la suppression canonique de quelques paroisses qui deviennent des communautés locales. On y trouve aussi des communautés associatives (mouvements, groupes de réflexion et de cheminement, etc.) et d'autres pôles d'évangélisation (centres de formation chrétienne, lieux de pèlerinage, etc.).

1.2. La communauté locale

Dans la nouvelle paroisse, on retrouve des communautés chrétiennes de quartier ou de village qui portaient jadis le nom de paroisse. Ces communautés locales s'unissent ensemble pour relever le défi d'une Église en mission. Bien que chacune ne puisse plus couvrir à elle seule l'ensemble de la mission, elle apporte son dynamisme propre, sa couleur, ses charismes, voire son expertise dans un ou plusieurs champs de la mission contribuant ainsi à la vitalité de la nouvelle paroisse.

2. LA MISSION DE LA NOUVELLE PAROISSE ET DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE

2.1. La nouvelle paroisse

(Pour tout) La nouvelle paroisse est le lieu où s'actualise l'essentiel de la mission de l'Église qui est de faire en sorte que l'Évangile soit toujours mieux annoncé et vécu en ce lieu. Elle reçoit la mission d'annoncer l'Évangile à tous. Elle a le rôle de façonner l'être chrétien et elle travaille à l'édification de la communauté. La nouvelle paroisse est le lieu de la convocation particulièrement dans la célébration de l'eucharistie dominicale qui signifie et réalise l'unité du peuple de Dieu. Elle est également le lieu des services pastoraux mis en place pour que la mission soit réalisée. Concrètement elle verra au déploiement de la mission dans ses quatre axes ou dimensions : l'éducation de la foi à tous les âges de la vie, la fraternité, la célébration et l'engagement dans le monde.

(Pour tous) La nouvelle paroisse a le souci d'aller vers tous, à la rencontre des personnes de tout âge et de toute condition. C'est ainsi qu'elle est vraiment catholique, ouverte à tous. Elle se préoccupe de créer des lieux diversifiés qui permettent de rejoindre et d'accompagner les cheminements multiples. Elle offre la possibilité à quiconque d'être éveillé et initié à la vie chrétienne et d'approfondir sa foi à la lumière de l'Évangile. Elle se rend attentive pour entendre les besoins des personnes, particulièrement celles qui vivent des situations difficiles.

(Par tous) La mission ecclésiale est confiée à l'ensemble du peuple de Dieu. Ainsi, tous les baptisés sont responsables de l'annonce de l'Évangile. Les fidèles laïcs, précisément parce qu'ils sont membres de l'Église, ont la vocation et la mission d'annoncer l'Évangile ; à cette tâche, ils sont habilités et engagés par les sacrements de l'initiation chrétienne et par les dons de l'Esprit Saint. Tous les membres de la nouvelle paroisse contribuent à réaliser la mission lorsqu'ils vivent l'Évangile dans leur quotidien (famille, travail, loisirs). Dans la nouvelle paroisse, des baptisés sont appelés à prendre part à l'édification de la communauté et à la réalisation de la mission en participant à diverses équipes, comités ou engagements qui sont autant d'expressions de la réalité ecclésiale. Par ailleurs, dans la nouvelle paroisse, la coresponsabilité se traduit de façon privilégiée par la participation des baptisés à des instances synodales (conseil d'orientation pastorale, assemblée d'information et de consultation paroissiale, assemblée de fabrique). Ainsi, la réalisation de la mission est l'expression d'une véritable Église communion.

Dans ce contexte, les personnes mandatées qui participent à l'exercice de la charge pastorale, accompagnent les communautés. Elles sont au service de ce « par tous ». Leur rôle n'est pas de tout faire mais de voir à ce que, dans la diversité des charismes, la mission soit prise en charge par tous. La création d'une nouvelle paroisse entraînant inévitablement des deuils, il est important d'accompagner les paroissiens et paroissiennes dans les passages à vivre.

2.2. La communauté locale

C'est dans la communauté locale que se trouvent les chrétiens et les chrétiennes. On doit pouvoir compter sur un nombre suffisant de personnes prêtes à s'engager dans la communauté selon leurs charismes et talents pour assurer la vitalité et la croissance de la communauté locale, mais aussi celle de la nouvelle paroisse. Sans cet engagement des communautés locales, la nouvelle paroisse risque de devenir qu'une simple structure vide.

Autant la paroisse est nécessaire pour rendre possible tous les aspects de la mission, autant les communautés locales sont nécessaires pour que cela puisse se faire.

2.3. Liens entre nouvelle paroisse et la communauté locale pour la nouvelle évangélisation

Il revient à la nouvelle paroisse, et c'est sa première mission, de veiller et de favoriser la vitalité de chacune des communautés locales, selon ses besoins, ses charismes et ce qu'elle peut apporter à l'ensemble.

La nouvelle paroisse favorisera l'implication du plus grand nombre pour la croissance et la vie des communautés locales et aussi de l'ensemble de la paroisse. Dans chaque communauté locale, la prise en charge par les baptisés est un incontournable pour assurer une vie communautaire de qualité. La prise en charge par les forces vives de chaque communauté locale assurera leur avenir ainsi que celui de la nouvelle paroisse et permettra d'engendrer de nouveaux leaders.

La communauté locale favorisera le vécu communautaire, la proximité, les célébrations liturgiques, etc. Il revient à la nouvelle paroisse de favoriser l'éducation de la foi des jeunes, des adultes, des parents, des personnes âgées, le catéchuménat, les groupes de partage biblique, de prière, de partage de foi, la pastorale des familles et des jeunes, etc. Bref, tout ce qui va dans le sens de l'évangélisation. Cela peut se faire selon les besoins ou les possibilités dans chacune des communautés locales ou encore dans l'une d'elles pour l'ensemble de la nouvelle paroisse. Il y a là un discernement communautaire important à faire afin de prioriser les actions et les choix d'engagement pastoraux.

3. L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE PAROISSE DANS UNE PERSPECTIVE DE LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION

Dans la nouvelle paroisse, le leadership pastoral s'exerce en coresponsabilité, car des laïques mandatés sont associés à l'exercice de la charge pastorale du curé et de nombreux autres baptisés collaborent à l'animation générale de la paroisse. On trouve dans l'organisation de la nouvelle paroisse deux formes de structures; une structure d'unité (équipe pastorale, conseil d'orientation pastorale (COP), assemblée de fabrique, assemblée d'information et de consultation paroissiale) et une structure de proximité (noyau de la communauté locale, assemblée de la communauté locale).

3.1. Équipe pastorale mandatée

Le curé, de par son ordination presbytérale et la nomination par l'évêque, est celui qui préside à la vie de la nouvelle paroisse, mais il n'agit pas seul. D'autres prêtres (administrateurs, collaborateurs ou retraités), des laïques mandatés et parfois des diacres collaborent à l'exercice de la charge pastorale et à la direction pastorale de la nouvelle paroisse. Ces personnes forment une équipe pastorale mandatée par l'évêque. L'équipe pastorale mandatée porte le souci constant que la mission se réalise dans toutes ses dimensions en étroite collaboration avec le COP.

L'équipe est habituellement animée par le curé, sinon par une personne, prêtre ou laïque, mandatée par l'évêque. Ses membres se répartissent le travail en fonction des besoins, de leurs charismes, de leurs talents et de leurs intérêts.

L'équipe pastorale mandatée est essentielle dans la nouvelle paroisse. Chaque nouvelle paroisse doit porter le souci de se donner des ressources compétentes pour assurer la mission d'évangélisation.

3.2. Conseil d'orientation pastorale (COP)

Le Conseil d'orientation pastorale favorise l'unité des communautés locales au sein de la nouvelle paroisse. Il travaille en lien étroit avec les membres de l'équipe pastorale mandatée. Il faut s'assurer que chaque communauté locale soit représentée au sein du COP qui sera formé d'au moins un délégué de chaque noyau de la communauté locale et par d'autres paroissiens et paroissiennes de la nouvelle paroisse. Ces personnes sont nommées par l'équipe pastorale mandatée pour une période suffisante afin d'assurer une certaine permanence. Le diacre de la paroisse est membre du COP. Le curé et l'animateur ou l'animatrice de l'équipe mandatée sont aussi membres du COP. Il revient aux membres du COP de nommer la personne qui animera les rencontres de ce conseil et la personne qui agira à titre de secrétaire.

Les rôles de ce conseil sont :

- discerner les orientations pastorales de la nouvelle paroisse dans la perspective des quatre axes à la lumière de la Parole de Dieu et des enjeux du monde ;
- identifier des pistes d'action missionnaire visant la formation à la vie chrétienne des enfants, des adolescents, des adultes et des familles et la présence missionnaire de chrétiens dans le monde ;
- se préoccuper d'une présence de proximité auprès des paroissiens et paroissiennes des communautés locales;
- s'assurer que les communautés locales de la nouvelle paroisse contribuent au bien de l'ensemble.

3.3. Assemblée de fabrique

La création de la nouvelle paroisse voit naître une nouvelle fabrique¹. L'administration de la nouvelle paroisse est confiée à l'assemblée de fabrique dont les membres sont le curé de la paroisse, le président ou la présidente d'assemblée de fabrique et les six marguillières ou marguilliers. Dans la formation de la nouvelle assemblée de fabrique, on portera le souci d'une représentation équitable des diverses communautés locales. L'assemblée de fabrique est un partenaire essentiel dans la réalisation de la mission de l'Église. Elle est responsable d'assurer les conditions matérielles nécessaires pour le bon fonctionnement de la nouvelle paroisse. Sa tâche dépasse l'entretien des édifices ; elle voit à assurer les ressources suffisantes à l'animation de la communauté (projets pastoraux, salaire du personnel pastoral, formation du personnel mandaté et des bénévoles). Dans le souci de vivre une véritable gestion participative, les membres de l'assemblée de fabrique chercheront constamment à nourrir le dialogue par des relations étroites avec les diverses instances pastorales et les communautés locales.

¹ Au Québec, toute fabrique est régie par la Loi sur les fabriques promulguée par le gouvernement du Québec. (L.R.Q., chapitre F-1)

3.4. Assemblée des paroissiens et paroissiennes

L'assemblée des paroissiens et paroissiennes est convoquée par le président d'assemblée ou le curé conformément à l'article 51 de la Loi sur les fabriques. Elle doit intervenir pour l'élection des marguilliers (article 35) et les emprunts importants (article 28).

3.5. Assemblée d'information et de consultation paroissiale

Au besoin, le curé en concertation avec l'équipe pastorale mandatée convoquera les paroissiens et paroissiennes pour les questionner sur la vie pastorale. L'équipe pourra aussi les consulter sur de nouveaux projets pastoraux qu'elle souhaite développer suite à une réflexion avec les COP.

3.6. Noyau de la communauté locale

On trouve un noyau de personnes dans chacune des communautés locales de la nouvelle paroisse. Il réunit des baptisés qui veulent s'impliquer pour favoriser la vitalité de la communauté locale et de la nouvelle paroisse. Il se compose de quatre (4) personnes et plus. Les membres du noyau de la communauté locale sont les forces vives qui ont à cœur la croissance de la communauté locale et l'implication du plus grand nombre dans divers champs de la pastorale : par exemple, ils s'impliqueront dans la fraternité, la liturgie, l'entraide, l'entretien de l'église et du cimetière, etc. On tiendra des rencontres du noyau de la communauté locale de façon régulière.

3.7. Assemblée de la communauté locale

Elle offre aux paroissiens et paroissiennes des communautés locales la possibilité d'être informés et de prendre la parole sur la vie de leur communauté locale et de leur paroisse. C'est l'occasion pour chacune et chacun de prendre la parole sur les propositions qui concernent de nouvelles orientations missionnaires ou de nouveaux projets. L'assemblée de la communauté locale peut aussi contribuer à l'identification de nouveaux besoins. Elle se présente ainsi comme un lieu important de synodalité où tous sont partenaires de la mission. On tiendra une telle activité une fois par année dans chaque communauté locale.

NOUVELLE PAROISSE

